



Traité Nazir

Michna 2 - Chapitre 8

נזיר שהיה טמא בספק ומוחלט בספק--אוכל בקדושים לאחר ששים ים, ושותה בין ומיטמא למתיים לאחר מאה ועשרים ים: שתגלחת הנגע דוחה לTAGLACHET הנזיר, בזמן שהוא ודאי; אבל בזמן שהוא ספק, אינה דוחה.

Un Nazir qui a un doute sur sa pureté et sur statut de Moukhlat peut manger des Kodashim après soixante jours, boire du vin et se rendre impur [à cause d'un] mort après cent vingt jours car l'obligation de se raser pour une Tsara'at repousse [l'interdiction] de se raser du Nazir lorsqu'elle est certaine, mais lorsqu'elle est douteuse.

Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions

